

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 24 To 14

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

OBJET : Travaux d'ouverture de chambres existantes pour tirage de câbles

Avenue Clément ADER

HORS SECTEUR PNRQAD

A compter de la date de signature jusqu'au 02/02/2024

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **CIRCET, 1802, avenue Paul Julien - 13100 Le THOLONET** pour le compte de : **ORANGE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **17 JAN. 2024**

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérécours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric Le Dissès





ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 17 JAN. 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE

AVENUE CLEMENT ADER

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

☒ METROPOLE

☐ DEPARTEMENTALE

☐ COMMUNALE

☐ PRIVEE

LE PETITIONNAIRE CIRCET

Adresse 1802 Avenue Paul Julien 13100 Le THOLONET

Tél./FAX 06 72 08 39 36

Mail sebastien.salcioli@circet.fr

POUR LE COMPTE DE orange

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

A LA SIGNATURE JUSQU'AU 02/02/2024

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Ouverture de chambres existantes pour tirage de câbles

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

☐ Oui ☒ Non

☐ DAET

☐ Longueur Tranchées

☐ TRAVAUX DE NUIT

☐ Voirie moins de 3 ans

☒ STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

☒ 30 KM/h

☒ ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

☒ DANGER

☒ ALTERNAT TRICOLORE si besoin

☒ CHAUSSEE RETRECIE

☐ ROUTE BARREE AVEC DEVIATION

Voir plan de circulation ou délestage

☒ TRAVAUX 1/2 chaussée

☒ Passage VL et PL

☒ CONES DE SIGNALISATION

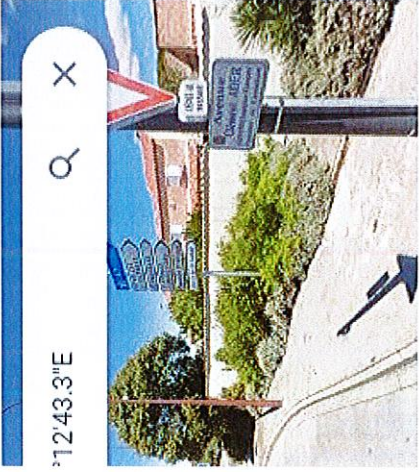
☒ PROTECTION DES PIETONS

☒ BALISAGE DU CHANTIER

☐ INSTALLATION NACELLE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



5°12'43.3"E



5°12'43.3"E

3



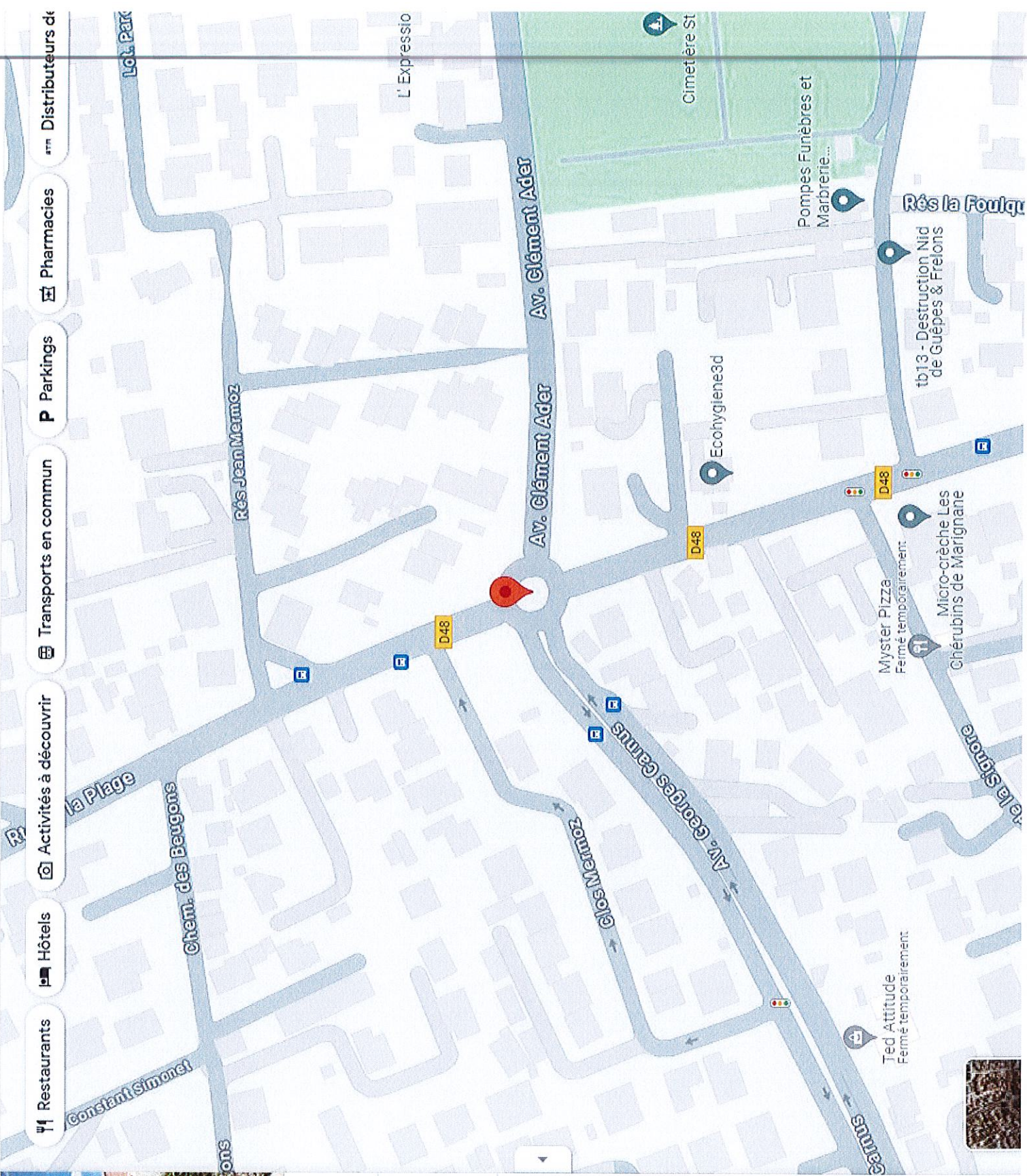
À proximité Envoyer vers un téléphone Partager

Av. Clément Ader, 13700 Marignane

Marignane

lieu manquant

re établissement





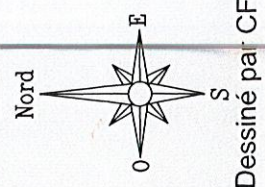
ce-Alpes-C...

oir plus de dates



LEGENDE :

— Périmètre PNRoad



Dessiné par CF